



Vente de la maison d'une personne sous tutelle

Par **ced31**, le **13/03/2017 à 17:15**

bonjour, ma conjointe est tutrice de son grand père. celui ci se trouve actuellement en maison de retraite. ma conjointe a reçu de son grand père la donation de sa maison quelques années avant sa mise sous tutelle. l'état de la maison se dégrade du fait qu'elle est à 600 km de notre domicile et que nous ne pouvons pas l'entretenir correctement. En plus il faut continuer de payer taxe foncière et d'habitation. ma conjointe a-t-elle le droit de vendre ce bien sachant que la donation a été faite longtemps avant la mise sous tutelle de son grand père et que celui-ci en a l'usufruit mais n'y habite plus. merci d'avance pour vos réponses

Par **morobar**, le **13/03/2017 à 18:10**

Bonjour, c'est l'usufruitier qui supporte TH et TF. Le nu-propriétaire peut procéder à la vente avec l'accord de l'usufruitier, ici à demander au juge des tutelles.

Par **ced31**, le **13/03/2017 à 18:43**

merci beaucoup pour la réponse